



A1. Conseiller en Marchés

M^{me} Meghan Tchorznickis
Spécialiste en approvisionnement
Approvisionnement dans les missions,
AAO
Courriel : (ci-dessous)
realproperty-contracts@international.gc.ca
Téléphone : +1 613 290 7847

**Invitation à se qualifier
(ISQ)**

A2. Titre Construction du mur d'enceinte au haut-commissariat du Canada, à New Delhi		
A3. Numéro de la ISQ 24-256824	A4. Numéro du Projet B-DELHI-307	A5. Date 18 janvier, 2024
A6. Documents de la ISQ <ol style="list-style-type: none"> 1. Page couverture de l'invitation à se qualifier (ISQ) 2. Instructions aux soumissionnaires (Section « I ») 3. Processus de sélection en deux phases (Section « II ») 4. Calendrier proposé et principaux jalons (Section « III ») 5. Contexte du projet (Section « IV ») 6. Évaluation en vue de la préqualification (Section « V ») <p>En cas de divergences, de contradictions ou d'ambiguïtés dans le libellé des documents susmentionnés, le document qui figure en premier lieu sur la liste ci-dessus prévaudra.</p>		
A7. Réception des Propositions <p>Pour que la proposition soit valide, elle doit être reçue au plus tard à 14 h 00, heure normale de l'Est (HNE) le 5 février 2024, ce qui est désigné ci-après comme la « date de clôture ».</p> <p>Les propositions électroniques doivent être envoyées uniquement à l'adresse électronique suivante : realproperty-contracts@international.gc.ca</p>		
A8. Demandes de renseignements <p>Toutes les demandes de renseignements ou questions concernant la présente ISQ doivent être présentées par écrit au conseiller en marchés au plus tard trois (3) jours civils avant la date et l'heure de clôture, afin d'accorder suffisamment de temps pour y répondre.</p>		
A9. Langue <p>Les propositions doivent être présentées en français ou en anglais.</p>		
A10. Conférence des Répondants <p>Une conférence des répondants se tiendra virtuellement le 30 janvier 2024. La conférence débutera à 10h00 (heure locale de Ottawa, Ontario, Canada). La portée de l'exigence énoncée dans le QIT sera examinée au cours de la conférence et les questions seront répondues. Il est recommandé aux répondants qui ont l'intention de soumettre une proposition d'assister à l'audience ou d'y envoyer un représentant.</p> <p>Les répondants sont priés de communiquer avec le conseiller en marchés avant la conférence pour confirmer leur présence. Ils doivent fournir, par écrit, au conseiller en marchés, le nom de la ou des personnes qui assisteront à la conférence et une liste des questions qu'ils souhaitent aborder au plus tard trois (3) jours ouvrables avant la conférence.</p> <p>Toute précision ou modification apportée à la ISQ à la suite de la conférence à l'intention des répondants sera incluse dans la ISQ, sous la forme d'une modification. Les répondants qui ne participeront pas à la conférence pourront tout de même présenter une proposition.</p>		



SECTION « I » – EXIGENCES RELATIVES AUX PROPOSITIONS

- 1.1 Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) doit avoir reçu les propositions à l'adresse de courriel mentionnée, à la date et à l'heure précisées à la page 1 de la ISQ.
- 1.2 Les répondants doivent veiller à ce que leur nom et le numéro de la ISQ soient clairement inscrits à la ligne réservée à l'objet du courriel. Il incombe au répondant d'obtenir la confirmation que sa proposition a été reçue à temps et à la bonne adresse de courriel.
- 1.3 Il est possible d'envoyer plus d'un courriel si nécessaire. Si le même fichier est envoyé plus d'une fois, le dernier fichier envoyé sera évalué, de sorte que tout fichier reçu antérieurement ne sera pas ouvert.
- 1.4 Il est demandé aux répondants de fournir leurs propositions électroniques en format de document portable (.pdf) ou dans le format d'un logiciel de la suite Microsoft Office (version 2003 ou ultérieure).
- 1.5 Les répondants doivent respecter les critères de mise en page décrits ci-après dans la préparation de leur proposition :
 - la police de caractères doit faire au moins 10 points;
 - tous les documents doivent être formatés pour être imprimés sur des feuilles de 8,5 po sur 11 po (21 cm sur 27,5 cm) ou sur papier A4;
 - par souci de clarté et pour permettre une évaluation comparative, le répondant doit utiliser dans sa proposition les mêmes rubriques et la même numérotation que celles de la présente ISQ.
- 1.6 Il est possible de présenter de nouveau ou de modifier une proposition seulement avant la date et l'heure de clôture de la demande de propositions, et il faut le faire par écrit. La dernière proposition reçue remplacera les propositions transmises précédemment.
- 1.7 Sa Majesté se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les propositions reçues en retard parce que le courriel a été bloqué par un serveur pour les raisons suivantes :
 - La taille totale des pièces jointes excède 10 mégaoctets.
 - Le courriel a été bloqué ou mis en quarantaine parce qu'il contenait un code exécutable (y compris des macros).
 - Le courriel a été rejeté ou mis en quarantaine parce que le serveur du MAECD n'accepte pas certains fichiers, comme ceux avec l'extension .rar ou .exe, les fichiers cryptés .zip et .pdf, etc.
- 1.8 Les liens vers un service de stockage en ligne (tels que Google Drive^{MC}, Dropbox^{MC}, etc.) ou vers un autre site Web, un service d'accès par protocole de transfert de fichiers (FTP) ou tout autre dispositif de transfert de fichiers, ne seront pas acceptés. Tous les documents présentés doivent être joints au courriel.
- 1.9 Il est fortement recommandé aux répondants de demander au conseiller en marchés de confirmer que leur proposition a été reçue en totalité. Pour la même raison, lorsque plusieurs courriels contenant des documents, y compris la proposition, sont envoyés, il est recommandé de numéroter les courriels et d'indiquer le nombre total de courriels envoyés en réponse à la ISQ.



- 1.10** Sa Majesté exige que chaque proposition, à la date et à l'heure de clôture ou sur demande du conseiller en marchés, soit signée par le répondant ou par son représentant autorisé. Si les signatures requises ne sont pas fournies tel qu'il est demandé, le conseiller en marchés informera le répondant du délai dans lequel il devra les fournir. Si le répondant n'accède pas à la requête du conseiller en marchés en omettant de fournir les signatures exigées dans le délai imparti, sa proposition pourrait être jugée irrecevable.
- 1.11** Il incombe au répondant :
- de demander des précisions sur les exigences exposées dans la ISQ, au besoin, avant de présenter une proposition;
 - de préparer sa proposition conformément aux instructions contenues dans la ISQ;
 - de déposer une proposition complète au plus tard à la date et à l'heure de clôture;
 - d'envoyer sa proposition uniquement à l'adresse qui figure à la page 1 de la présente ISQ;
 - de veiller à ce que son nom et le numéro de la ISQ soient inscrits à la ligne d'objet du courriel renfermant la proposition;
 - de présenter une proposition claire, intelligible et suffisamment détaillée, contenant tous les renseignements demandés sur les prix, afin de permettre une évaluation complète et conforme aux critères établis dans la ISQ.
- 1.12** Sauf indication contraire dans la ISQ, Sa Majesté évaluera seulement les documents qui accompagneront la proposition du répondant. Sa Majesté n'évaluera ni les renseignements fournis sous forme de renvois à des adresses de sites Web où se trouve de l'information supplémentaire, ni les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la proposition.
- 1.13** La présente ISQ ne doit pas être interprétée comme une invitation à répondre à une demande de propositions (DP), et aucun marché ne sera négocié avec l'un ou l'autre des répondants ni ne leur sera attribué. Le ministre n'est pas tenu de publier une DP ultérieure et ne remboursera pas les dépenses engagées par les répondants pour répondre à la présente ISQ.
- 1.14** Le ministre se réserve le droit de modifier les exigences relatives au projet, en tout ou en partie, selon ce qu'il juge nécessaire. Il se réserve aussi le droit d'utiliser les réponses reçues pour préparer des demandes de soumissions ultérieures ou pour toute autre raison.



SECTION « II » – PROCESSUS DE SÉLECTION EN DEUX PHASES

1. Avis Important aux Répondants

- 1.1. Il s'agit d'un processus de sélection en deux phases. Les répondants qui répondent à ce processus de sélection sont priés de soumettre une proposition en deux phases. La première phase ne porte que sur les qualifications et l'expérience du répondant. À la suite de l'évaluation des soumissions, les répondants seront informés de leur classement. Les répondants qualifiés seront appelés « soumissionnaires » au cours de la deuxième phase. Les soumissionnaires de la deuxième phase recevront une demande de propositions (DP) pour une évaluation technique et financière plus approfondie en ce qui concerne les spécifications et les dessins.

2. Objectifs

- 2.1. Sa Majesté, représentée par le MAECD, a besoin de moderniser le mur d'enceinte du haut-commissariat du Canada à l'Inde à New Delhi. Le mur d'enceinte mesure environ 880 mètres linéaires, et les travaux consisteront à produire la conception finale du profil, y compris les détails et l'infrastructure de vidéosurveillance. La conception respectera les normes de sécurité du MAECD, ainsi que les codes canadiens en matière de sismique. La conception devra tenir compte de plusieurs obstacles le long du périmètre, y compris, mais sans s'y limiter, les arbres existants et les services publics souterrains. Le projet nécessitera également la réutilisation des moellons existants dans la nouvelle conception.
- 2.2. Pour répondre à cette exigence, le MAECD lance un appel d'offres dans le but de sélectionner une (1) firme qui deviendra le concepteur-constructeur du projet de renforcement des murs périphériques.

3. Processus de Sélection

- 3.1. Il s'agit de la première phase (première phase) d'un concours en deux phases : la première phase évaluera les qualifications de tous les répondants ; La deuxième phase (phase deux) invitera les répondants qualifiés à présenter une soumission financière pour le projet en fonction des spécifications et des dessins. Lors de l'attribution du contrat dans la deuxième phase, la liste de préqualification sera résiliée, aucun contrat supplémentaire ne sera attribué.
- 3.2. Les répondants qui satisfont aux critères obligatoires énoncés dans le présent QIT seront invités à participer à l'appel d'offres subséquent. Les spécifications existantes de la propriété louée dans son état actuel ainsi qu'une conception conceptuelle seront incluses dans l'appel d'offres.
- 3.3. Si une (1) seule entreprise est préqualifiée en vertu du présent QIT, le MAECD se réserve le droit (mais n'y sera pas obligé) d'attribuer le contrat à l'unique répondant répondant.
- 3.4. Si aucune entreprise n'est préqualifiée en vertu du présent QIT, le MAECD se réserve le droit (mais n'y sera pas obligé) d'annuler et de réémettre le QIT.

4. Liste des Soumissionnaires Préqualifiés

- 4.1. La liste des répondants préqualifiés de la première phase ne sera pas publiée. L'avis d'adjudication du contrat du soumissionnaire retenu de la phase deux sera affiché le <https://canadabuys.canada.ca> .



SECTION « III » – ÉCHEANCIER PROPOSE ET PRINCIPAUX JALONS

Les répondants doivent noter les dates clés prévues pour ce projet. Ces échéanciers peuvent être modifiés à la seule discrétion du MAECD.

Première phase – Invitation à se qualifier (ISQ)

<u>Jalon</u>	<u>Date prévue</u>
Publié sur Achats Canada	janvier 2024
Date de clôture des QIT	février 2024
Évaluation des réponses	février 2024
Notification des résultats	mars 2024

La deuxième phase se fera sur invitation uniquement pour les entreprises préqualifiées dans le cadre de la première phase

Deuxième phase – Demande de propositions (DP)

<u>Jalon</u>	<u>Date prévue</u>
Distribution aux répondants préqualifiés	mars 2024
Date de clôture de l'appel d'offres	avril 2024
Évaluation des propositions	avril 2024
Notification des résultats	avril 2024
Attribution du contrat	avril 2024
Lancement du projet	avril 2024
Achèvement du projet	juillet 2026



SECTION « IV » – PROJECT BACKGROUND

1. DESCRIPTION GÉNÉRALE

1.1. Le haut-commissariat du Canada (CCH) à New Delhi est situé sur une parcelle de terrain de 4,86 hectares (12 acres) dans l'enclave diplomatique du centre de New Delhi. Le mur d'enceinte existant, d'une longueur d'environ 880 mètres, date de la construction originale du CCH dans les années 1960. Le mur est constitué de maçonnerie de pierre non armée avec un couronnement en béton préfabriqué.

Dans le cadre d'une première étape des activités de définition, plusieurs études de site (c.-à-d. étude du site, étude des arbres et localisation des services publics) ont été menées, ainsi que la construction et l'évaluation de quatre (4) maquettes de types de murs. Les études et évaluations susmentionnées ont permis de mieux éclairer les approches de conception et de mise en œuvre, ce qui a donné lieu à des conceptions conceptuelles et à des stratégies de mise en œuvre qui seront utilisées au cours de la deuxième étape de définition en vue de la production d'une conception finale.

Au cours de la deuxième étape de la définition du projet, le MAECD cherche à retenir les services d'un concepteur-constructeur ayant des capacités d'architecture et d'urgence, ainsi qu'une estimation des coûts pour terminer la construction. Le projet consiste en la préparation d'une conception détaillée du mur d'enceinte de 880 m de long qui s'adapte aux conditions du site, y compris l'éclairage et l'infrastructure nécessaires à l'installation du système de vidéosurveillance. Le concepteur-constructeur doit également préparer un plan de travail pour la phase de mise en œuvre et une estimation des coûts pour la mise en œuvre de la conception. Le concepteur-constructeur devra prendre en considération, lors de l'élaboration du plan de conception et de travail, toutes les limites qui signifient la construction dans la ville de New Delhi (c'est-à-dire l'arrêt de travail potentiel pendant la construction en raison de préoccupations liées à la qualité de l'air, la livraison de matériaux dans une ville très dense et peuplée, et celles imposées par les autorités compétentes).

1.2. L'étendue des travaux liés à la conception-construction comprend généralement, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Compréhension de la structure et des systèmes existants du bâtiment ;
- Élaboration des types de dessins de conception/construction nécessaires et conformes aux codes applicables ;
- Planifier et mettre en œuvre les travaux de construction conformément à la documentation convenue ; et
- Terminer les travaux de construction conformément à l'échéancier et au budget approuvés.

1.3. La qualité de la construction de ce projet sera assurée par le strict respect des dessins et devis techniques de construction. Le MAECD retiendra les services d'experts-conseils d'un tiers pour fournir des services d'assurance de la qualité pendant toute la durée des travaux.

2. RESSOURCES REQUISES

2.1. Le concepteur-constructeur devra s'assurer qu'il dispose des ressources suffisantes (personnel et matériel) pour concevoir les travaux conformément aux exigences et au plan de conception générale du MAECD, ainsi que pour gérer, superviser et exécuter les travaux conformément aux dessins techniques et aux spécifications convenus (p. ex. architecture, génie civil, mécanique, électricité, système de vidéosurveillance en circuit fermé).

2.2. D'autres ressources seront nécessaires pour garantir la santé et la sécurité sur le chantier, assurer une bonne gestion des coûts, du temps et des changements et contrôler la qualité.

3. RESPONSABILITES DE L'ENTREPRENEUR

3.1. Responsabilités Générales de l'Entrepreneur

3.1.1 Portée - L'entrepreneur sera responsable de l'élaboration de la conception selon une



documentation de construction à 100 %, puis de la construction des ouvrages conformément à l'ensemble complet des documents contractuels approuvés, y compris l'obtention de tous les permis requis pour la conception et les travaux.

- 3.1.2.** Développement durable - Le MAECD adhère aux principes de conception durable et d'efficacité énergétique et encourage leur intégration dans tous ses projets de construction. À cette fin, l'entrepreneur sélectionné devra refléter ces principes à toutes les étapes du processus de conception et de construction.
- 3.1.3.** L'entrepreneur sélectionné devra faire preuve d'efficacité logistique et opérationnelle pendant le processus de construction, y compris, mais sans s'y limiter : la planification, les rapports d'avancement, la gestion du changement, la soumission des dessins d'atelier et des informations techniques sur les produits, la participation aux réunions de projet et aux inspections du site, la mise en service, la rectification des défauts et d'autres tâches typiques des projets de construction.
- 3.1.4.** Gestion des documents de l'entrepreneur - L'entrepreneur sera responsable de la mise en place et du maintien de son propre système de gestion des documents complet et ordonné pendant toutes les étapes de la livraison du projet, depuis l'approbation de la conception et des dessins d'atelier, la construction, le processus de gestion du changement, la mise en service, jusqu'à la clôture et la remise du projet.
- 3.1.5.** Gestion des documents en ligne – Le MAECD utilisera un système de documentation en ligne préalablement sélectionné pour faciliter la collaboration entre les différents membres de l'équipe de projet. Tous les participants au projet, y compris l'entrepreneur sélectionné, devront utiliser le système de gestion/d'échange de documents en ligne du MAECD pendant tout le processus de construction.
- 3.1.6.** Santé et sécurité sur place - L'entrepreneur devra se conformer aux normes internationales acceptées pour la gestion des questions de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement sur place et aura la responsabilité principale de ces questions. Dans ce contexte, l'entrepreneur devra fournir à l'approbation du MAECD un plan qui assure le respect de toutes les exigences statutaires et prévoit des conditions de travail sécuritaires sur le chantier de construction. Ces exigences sur place seront strictement appliquées par le MAECD.

3.2. RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES DE L'ENTREPRENEUR

- 3.2.1.** Les travaux faisant l'objet d'un appel d'offres ultérieur seront basés sur les spécifications et sur le concept fourni par le DFATD. Les entrepreneurs qui soumettent des propositions en réponse à l'appel d'offres sont ci-après dénommés "soumissionnaires".
- 3.2.2.** Après l'évaluation de l'appel d'offres, si un contrat est attribué, le concepteur-constructeur sera tenu d'élaborer des documents de conception et de construction conformes aux exigences de sécurité du DFATD et d'entreprendre tous les travaux de construction liés à la portée de l'appel d'offres. Le concepteur-constructeur retenu devra exécuter tous les travaux dans le respect des lois et réglementations des autorités locales compétentes à New Delhi, en Inde.
- 3.2.3.** L'étendue des travaux liés aux travaux de renforcement du périmètre comprend généralement, mais sans s'y limiter, ce qui suit :

- Comprendre les processus nécessaires pour engager les autorités compétentes;
- Comprendre le site et les contraintes logistiques;
- Compréhension de la structure et des systèmes du bâtiment existant, du cahier des charges du projet et des exigences des employeurs;
- Élaboration de plans de conception/construction à 60 % et à 100 % conformes aux codes et normes



Gouvernement Government
du Canada of Canada

applicables ;

- Fournir et installer les équipements, l'infrastructure et les accessoires nécessaires;
- Tâches relatives à l'électricité, à la maçonnerie et à la mise en service de l'ouvrage; et
- Achever les travaux de construction conformément au calendrier et au budget approuvés.

La qualité de la construction de ce projet sera assurée par le respect strict des plans et des spécifications techniques de construction. Un représentant départemental du DFATD, assisté d'un agent de liaison sur le site, sera disponible pour fournir des services d'assurance qualité pendant toute la durée des travaux.



SECTION « V » – EXIGENCES DE PRESELECTION

1. PROPOSITION

1.1. L'évaluation sera fondée exclusivement sur le contenu des réponses reçues et de toute modification présentée comme il se doit. Il ne faut présumer en aucun cas que Sa Majesté connaît déjà les qualifications des répondants autres que celles transmises dans le cadre de la présente ISQ.

2. EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LA PRÉSÉLECTION

2.1. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à toutes les exigences obligatoires, sa proposition sera alors jugée non conforme et ne sera pas examinée en vue de la phase de la DP.

EXPERIENCE DE PROJET PASSEE			
Critères	Exigence obligatoire	Conformité	Mention dans la proposition (p. ex. pièce jointe 1, p. 6)
O1	<p>Le soumissionnaire doit présenter 3 projets de construction commerciale/institutionnelle d'un coût de construction minimum de 5 000 000,00 dollars canadiens, d'une taille et d'une portée similaires à celles du cahier des charges, dont l'achèvement substantiel a eu lieu au cours des 10 dernières années à compter de la date de clôture de l'appel d'offres.</p> <p>Au moins un des projets fournis doit être un projet axé sur la sécurité.</p> <p>Les éléments de travail suivants doivent avoir été inclus dans la portée du projet et avoir été réalisés par l'entité du soumissionnaire.</p> <ul style="list-style-type: none">• Construction d'un mur d'enceinte en béton préfabriqué et/ou en maçonnerie de pierre comme matériau de construction principal ;• Fourniture d'un service structurel ;• Suivre des plans de conception préétablis ; et• Engagement direct avec les sous-traitants	<p>Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Titre du projet;• Nom du client;• Lieu du projet;• Description des services fournis par le soumissionnaire; et• Coût de la construction• Période de travail (date de début (mois, année) et date de fin (mois, année))	



CHEF DE PROJET

O2	Le soumissionnaire doit proposer un chef de projet titulaire d'une licence d'architecte ou d'ingénieur lui permettant d'exercer en Inde, qui possède au moins 15 (quinze) ans d'expérience dans la conception et la construction de projets commerciaux et qui gérera tous les aspects du travail, y compris les activités d'avant-projet, de conception et de construction.	Le soumissionnaire doit : <ul style="list-style-type: none">• Présenter un curriculum vitae des travaux effectués au cours des quinze (15) dernières années.• Fournir une description de la manière dont son expérience antérieure est adaptée à ce projet.	
-----------	--	--	--